

17 Sorties prématurées de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice

En Fédération Wallonie-Bruxelles, parmi les élèves âgés de quinze à vingt-deux ans en 2015-2016 et qui fréquentaient une troisième, quatrième ou cinquième année de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en 2014-2015, 4,7 % ne sont plus inscrits ni dans l'enseignement ordinaire de plein exercice ou en alternance (CÉFA), ni dans l'enseignement spécialisé en 2015-2016. Ce taux de sorties prématurées était de 7 % en 2006.

Les taux de sorties prématurées ont diminué depuis 2006. Ils sont plus élevés pour les élèves domiciliés en région bruxelloise, pour les garçons, pour les élèves fréquentant l'enseignement qualifiant et pour les élèves en retard scolaire important.

Cet indicateur analyse le taux de « sorties prématurées » dans l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles en vue d'approcher le phénomène d'« abandon scolaire précoce »¹.

Le taux de sorties prématurées défini dans cet indicateur concerne les élèves qui, entre deux années scolaires, ne sont plus inscrits dans un établissement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles l'année scolaire suivante (ils ne se retrouvent donc pas dans la base de données). On s'intéresse uniquement aux élèves qui fréquentaient avant leur sortie, une troisième, quatrième ou cinquième année de l'enseignement ordinaire de plein exercice ; années d'études précédant l'année de certification de fin de secondaire (la sixième année). Ne sont pris en compte que les élèves âgés de quinze à vingt-deux² ans en 2015-2016. Le taux de sorties prématurées est calculé par rapport au nombre d'élèves présents dans les années d'études ciblées, dans le même groupe d'âge. Et, afin de situer ces résultats au niveau du territoire, les taux de sorties prématurées ont été calculés selon la zone³ de domicile. Les élèves résidant en Flandre, dans les communes germanophones ou à l'étranger n'ont pas été pris en compte.

Évolution du taux de sortie de 2006-2007 à 2014-2015, selon la région de domicile (fig. 17.1)

En dix ans, les taux de sorties prématurées sont passés de 7 % à 4,7 %. Ils présentent une tendance globale à la diminution, avec toutefois une stagnation du taux entre 2008 et 2011.

La Wallonie suit la courbe générale, avec des taux légèrement plus bas (de 6,3 % à 4,3 %). La région de Bruxelles-Capitale quant à elle montre une diminution quasi constante du taux de sorties mais avec un point de départ plus élevé (10,2 % en 2006) et un taux toujours supérieur à la moyenne des dix zones en 2015, à savoir 6,5 % (identique à celui de l'année précédente).

Taux de sorties prématurées par zone de domicile en 2015-2016 (fig. 17.2)

Le taux de sorties varie fortement selon la zone de domicile des élèves. Il varie de 3,3 % en Brabant wallon à 6,5 % en région bruxelloise.

En Wallonie, les taux de sorties prématurées les plus élevés s'observent à Mons-Centre (5,2 %), Charleroi-Hainaut sud (5,0 %), Liège (4,5 %) et Hainaut-Occidental (4,2 %).

Répartition par groupe d'âges des 7 624 élèves sortis en 2015-2016 en fonction de l'année d'études fréquentée en 2014-2015 (fig. 17.3)

La porte de sortie la plus fréquente est l'enseignement professionnel avec des taux de sorties proches de 14 %. Parmi les 1 765 élèves sortis de la troisième année de l'enseignement professionnel, 1 011 sont âgés de dix-huit à vingt-deux ans et ont donc au moins trois ans de retard scolaire.

La forme technique de qualification présente également des taux supérieurs aux taux de sorties prématurées observés dans les formes de transition (autour de 3 %).

L'âge théorique en sixième secondaire étant de dix-huit ans, les élèves âgés de dix-huit à vingt-deux ans qui sont sortis prématurément de l'enseignement ordinaire de plein exercice sont en retard scolaire. Ces derniers représentent 72 % (5 502 élèves) de l'ensemble des sortis en 2015-2016.

Comparaison des taux de sorties prématurées selon l'année de sortie, le sexe, le groupe d'âge et la section fréquentée (fig. 17.4)

Les taux de sorties de 2006 à 2015 diminuent constamment dans le temps quel que soit le critère : sexe, âge ou section fréquentée. Cette diminution est la plus forte pour les élèves âgés de quinze à dix-sept ans (le plus souvent à l'heure dans leur parcours scolaire) ; elle est également importante pour les élèves sortant de la section de transition ainsi que pour les garçons.

Des taux encore très élevés sont plus marqués pour les élèves âgés de dix-huit à vingt-deux ans (11,6 %) ainsi que pour les élèves sortant de la section de qualification (8,8 %).

Ces variables sont fortement liées puisque la section de qualification rassemble des élèves avec un taux de retard⁴ ainsi qu'un pourcentage de garçons⁵ plus importants.

1 Le critère de référence « abandon scolaire précoce » qui a été adopté au niveau européen porte sur la proportion de jeunes qui quittent de manière précoce l'éducation et la formation (« early school leavers » en anglais). Il concerne tant les systèmes d'éducation et de formation initiale que les dispositifs de formation professionnelle accessibles aux jeunes. Pour plus d'information sur ce sujet, consulter la présentation de Dieu Ph. et al. (2012) ainsi que la page <http://www.enseignement.be/index.php?page=27000>

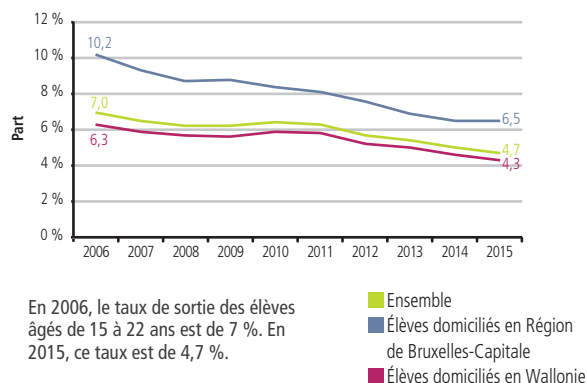
2 À partir de quinze ans (c'est-à-dire l'âge attendu en fin d'une troisième année), le jeune peut, par exemple, s'inscrire dans une formation en alternance organisée au niveau régional et donc sortir prématurément de l'école. Les sorties prématurées peuvent être également dues au décrochage scolaire, au décès, au déménagement à l'étranger, à l'inscription en dehors de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans l'enseignement supérieur, dans l'enseignement de promotion sociale.

3 Les zones prises en compte sont les Bassins Enseignement qualifiant-Formation Emploi (EFE) ; anciennement « zones d'enseignement » À l'origine, l'affectation des communes à une zone déterminée correspondait à la liste reprise dans l'Arrêté de l'exécutif de la Communauté française fixant les obligations de concertation entre établissements de même caractère dans l'enseignement secondaire de plein exercice – MB 29/04/1993 À partir de septembre 2015, quelques communes ont été réaffectées d'une zone d'enseignement, maintenant appelée bassin EFE, à une autre. Les dénominations des zones ont été revues (cf. Décret de la Communauté française du 11.04.2014 (...)) sur la mise en oeuvre des bassins EFE, ch. II.

4 Voir l'indicateur 10 (Retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice)

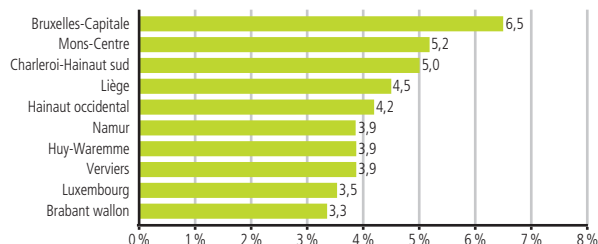
5 Voir l'indicateur 4 (Population scolaire dans l'enseignement fondamental et secondaire)

17.1 Évolution du taux de sortie de 2006-2007 à 2015-2016, selon la région de domicile



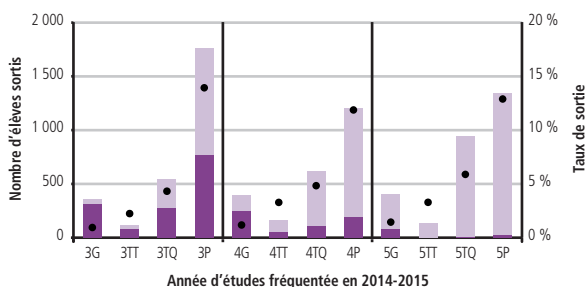
En 2006, le taux de sortie des élèves âgés de 15 à 22 ans est de 7 %. En 2015, ce taux est de 4,7 %.

17.2 Taux de sortie par zone de domicile en 2015-2016



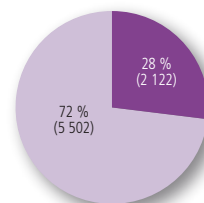
En 2015-2016, 6,5 % des élèves bruxellois inscrits l'année précédente en 3^e, 4^e ou 5^e secondaire (de plein exercice) et âgés de 15 à 22 ans, ne fréquentent plus l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

17.3 Répartition par groupe d'âge des 7 624 élèves sortis en 2015-2016 en fonction de l'année d'études fréquentée en 2014-2015



Répartition des élèves sortis selon l'âge

■ Élèves sortis de 18 à 22 ans
■ Élèves sortis de 15 à 17 ans
● Taux de sortie de l'ensemble des élèves



Parmi les élèves de 15 à 22 ans sortis de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 1 765 élèves étaient inscrits en troisième année de l'enseignement professionnel (3P). Ils représentent 14,1 % de l'ensemble des élèves de la même classe d'âge fréquentant la 3P en 2014-2015.

17.4 Comparaison des taux de sortie selon l'année de sortie, le sexe, le groupe d'âge et la section fréquentée

		Taux de sortie						Variation du taux de sortie
		2006	2009	2012	2013	2014	2015	entre 2006 et 2015
Sexe	Filles	5,8 %	5,2 %	4,8 %	4,5 %	4,2 %	4,0 %	-31 %
	Garçons	8,2 %	7,2 %	6,5 %	6,2 %	5,8 %	5,4 %	-35 %
Âge à la sortie	Entre 15 et 17 ans	3,3 %	2,7 %	2,3 %	2,0 %	1,9 %	1,8 %	-44 %
	Entre 18 et 22 ans	18,0 %	15,4 %	14,0 %	13,7 %	12,5 %	11,6 %	-35 %
Section fréquentée avant la sortie	Transition	2,5 %	2,0 %	1,9 %	1,8 %	1,7 %	1,6 %	-38 %
	Qualification	12,6 %	11,2 %	10,5 %	10,1 %	9,2 %	8,8 %	-30 %
Ensemble des élèves		7,0 %	6,2 %	5,7 %	5,4 %	5,0 %	4,7 %	-33 %

Le taux de sortie des élèves qui étaient en transition est de 12,6 % en 2006 et de 8,8 % en 2015, soit une diminution de 30 %.